



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Marseille, le 15 novembre 2019

- Compte-rendu d'activité du conseil d'administration
- Rapport financier
- Rapport du Censeur



Assemblée Générale Ordinaire

Marseille, le 15 novembre 2019

✓ Rapport d'activité

- Rapport financier
- Rapport du censeur



RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activité qui rend compte de l'activité déployée par votre conseil d'administration depuis la dernière Assemblée Générale du 9 novembre 2018 à Paris.

Tout d'abord quelques chiffres :

L'UNASA compte à ce jour 91 Organismes de Gestion Agréés membres, soit 245 000 professionnels.

Parmi ses 91 OGA membres, on dénombre 52 OMGA.

Ont ainsi rejoint les rangs de l'UNASA depuis la dernière assemblée générale les OMGA dont la liste suit :

En tant que nouveaux entrants :

- CGAIB – Rennes
- CGA NORD OUEST – Rouen
- OMGA TARN ET GARONNE – Montauban
- CENTREPERT – Chartres
- CGAI 19 – Tulle
- OMGA VAL D'ALLIER ET LIVRADOIS – Brioude
- CGAI MIXTE SAONE ET LOIRE – Chalon sur Saône

Ou encore, les OMGA issus de la transformation d'AGA déjà membres de l'UNASA et renouvelant ainsi leur confiance à l'UNASA :

- AC2GE – Reims
- AGEGO – Limoges
- FRANCE GESTION – Paris
- OGA ALPES DU SUD – Sisteron
- OGA EST VAROIS – Saint-Raphaël
- OGEA REUNION – Sainte-Clotilde
- OMGA BOURBONNAIS ET NIVERNAIS – Moulins

Nos remerciements à tous pour leur confiance.

Enfin, je salue le retour parmi nous de l'APLPC MARSEILLE que je remercie, plus particulièrement, pour sa contribution à la réussite de ces journées.

Le conseil d'administration, réuni le 7 décembre 2018, a élu les membres du Bureau sortant pour une période d'une année :

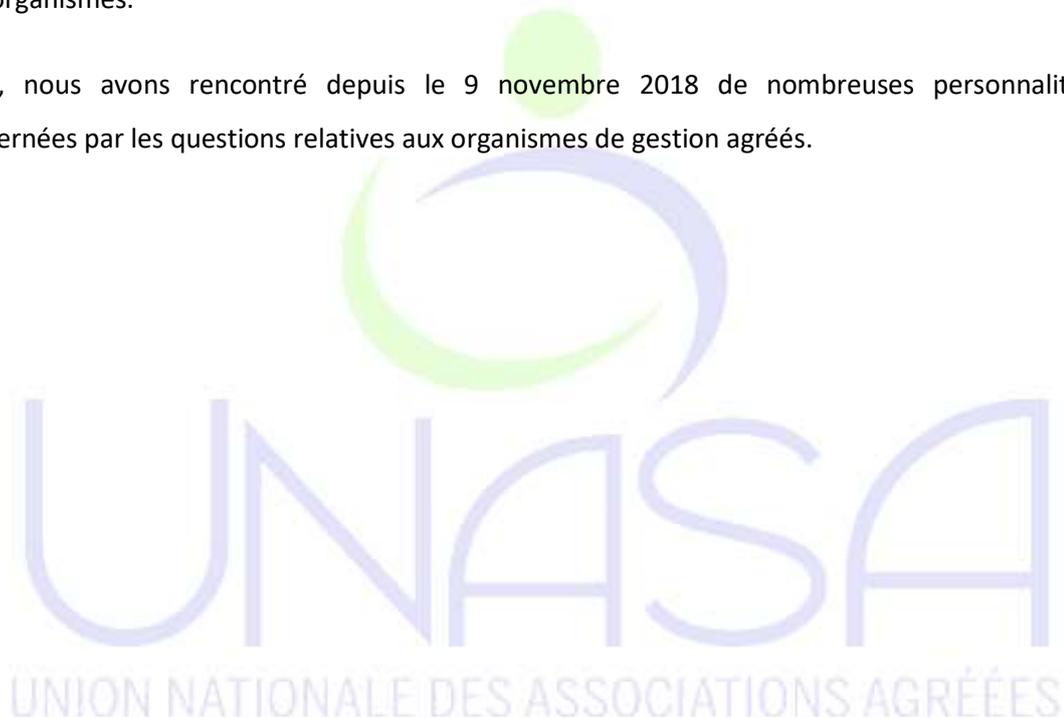
- AGAURA représentée par Monsieur Béchir CHEBBAH, au poste de Président,
- AGAPIA représentée par Monsieur Bernard BECAMEL, au poste de Vice-président,
- France Gestion représentée par Monsieur Bernard RAVENNE, au poste de Vice-président,
- AGAPL LANGUEDOC ROUSSILLON représentée par Monsieur Emmanuel HEBERT, au poste de Vice-président,
- AGAPL BOURGOGNE représentée par Monsieur Rémy SEGUIN, au poste de Vice-Président,
- AGA PICPUS représentée par Monsieur Daniel FORESTIER, au poste de Vice-Président,
- APL CA Poitou Charentes représentée par Monsieur Christophe LANGLET, au poste de Vice-président,
- CGA PARTENAIRE représenté par Monsieur Phi TRAN, au poste de Trésorier,

- AAPL 74 représentée par Monsieur Jean-Louis BONAVENTURE, au poste de Secrétaire,
- TERRAGESTION représentée par Madame Juliette DORÉ, au poste de Secrétaire Adjoint.

Votre conseil d'administration a poursuivi au cours de l'année écoulée les actions déjà initiées pour défendre les intérêts des organismes de gestion agréés membres de l'UNASA et faire entendre la voix de notre fédération.

Nous avons maintenu les actions de relations extérieures afin de conforter ou de nouer des relations utiles à la fédération avec les différentes personnalités ou partenaires traditionnels de nos organismes.

Ainsi, nous avons rencontré depuis le 9 novembre 2018 de nombreuses personnalités concernées par les questions relatives aux organismes de gestion agréés.



1. L'UNION, AUJOURD'HUI

1.1. LES TEMPS FORTS DE L'ANNEE ECOULEE

1.1.1. L'ALLIANCE FCGA-UNASA, UN AN APRES

Les statuts de l'ALLIANCE FCGA-UNASA ont été signés le 19 décembre 2018.

Les principes fondamentaux sont les suivants :

- La loyauté des membres de l'ALLIANCE vis-à-vis de la profession comptable dans l'indépendance vis-à-vis de ses instances représentatives, ordre et syndicats ;
- L'exécution loyale en collaboration avec la Direction Générale des Finances Publiques des missions confiées aux Organismes de Gestion Agréés par le législateur ;
- Le fait que l'association **ALLIANCE FCGA UNASA** n'est pas la représentante des professionnels adhérents des Organismes de Gestion Agréés ;
- Une étroite collaboration avec les directeurs et permanents des OGA ;
- L'étude de la faisabilité de la fusion de leurs instances respectives en une seule association au plus tard le 31 décembre 2020.

Son objectif est triple :

- Mutualiser le maximum de services offerts par chacune des organisations membres de ALLIANCE FCGA UNASA.
- Être un centre de réflexion et de propositions en vue de faciliter l'accomplissement de leurs missions par les Organismes de Gestion Agréés adhérents de chacune des fédérations membres de ALLIANCE FCGA UNASA.
- Etudier l'opportunité et la faisabilité de fusion des deux organisations et de préparer les conditions de cette fusion.

Il a été fixé une gouvernance strictement paritaire. Le conseil d'administration se compose de huit membres :

- Le représentant permanent titulaire de la FCGA, M. Yves MARMONT
- Le représentant permanent titulaire de l'UNASA, M. Béchir CHEBBAH

- 3 membres supplémentaires désignés par la FCGA
- 3 membres supplémentaires désignés par l'UNASA

Les décisions du Conseil d'administration doivent être prises à la majorité des trois quarts (article 11 des statuts), ce qui permet de s'assurer d'un véritable consensus entre les fédérations.

Les membres de l'ALLIANCE se sont réunis très régulièrement au cours de l'année 2019 afin de faire le point sur leurs modes de fonctionnement respectifs, de recenser les services et produits susceptibles d'être mis en commun et de lever les éventuels freins à leur fusion.

❖ **Premier temps fort : la réunion du 6 février 2019**

Cette réunion a constitué le premier temps fort de l'Alliance avec 150 participants. L'ANPRECEGA a été associée à l'organisation de cette manifestation afin de marquer la collaboration entre les trois organisations, conformément au postulat de l'Alliance.

Les fédérations et l'ANPRECEGA ont pu présenter, chacune, leurs offres de services et il a été fait un point sur les objectifs de l'ALLIANCE.

❖ **Les conseils d'administration et comité de présidence de l'ALLIANCE**

L'ALLIANCE a tenu trois conseils d'administration, les 25 janvier, 10 avril et 8 juillet et un comité de présidence le 9 mai.

Ces différentes réunions ont permis de faire le point sur les produits et services de chaque fédération en vue de leur éventuelle mutualisation et d'étudier leurs modèles économiques respectifs.

L'ensemble des sujets, pouvant être sources de difficultés, a été abordé afin de lever d'éventuels freins au projet de fusion :

- Le sens de la fusion,
- La gouvernance de la nouvelle entité, avec une période transitoire puis à l'issue de cette période,
- Les modalités de prise en charge des frais des administrateurs,

- Les différentes réunions : Assemblée générale, Journées nationales, Séminaire de formation décentralisé, réunion d'actualisation fiscale,
- Le choix du siège,
- Le personnel,
- Les produits et services inclus ou non dans la cotisation.

Concernant les réunions pour les OGA membres de la future entité (Assemblée générale, Journées nationales, Actualisation fiscale, Séminaire de formation décentralisé), le conseil d'administration d'ALLIANCE a procédé à la comparaison des modes de fonctionnement de la FCGA et de l'UNASA.

Il a été proposé d'adopter un nouveau modèle qui combine les temps forts de la FCGA et de l'UNASA.

❖ **Premier chantier commun FCGA-UNASA : la mise en place d'une lettre d'information numérique commune « INFOGÉA »**

Le cadre de la newsletter a été défini par l'ALLIANCE. Afin de répondre aux besoins des différentes populations adhérentes (CGA purs, AGAS pures, OMGA), il sera adressé trois types de lettres en fonction des besoins des OGA :

- Lettre spécifique BIC – Commerçants/artisans
- Lettre spécifique BNC – Professions libérales
- Lettre commune

Concernant l'architecture de chaque lettre, elle sera récurrente et comprendra les trois rubriques suivantes :

1/ Informations juridiques, fiscales et sociales

- Commerçants/Artisans
- Professions libérales
- Communes

2/ Informations sectorielles

- Commerçants/Artisans :

- Bâtiment
- Métiers de bouches
-
- Professions libérales :
 - Les professions de la Santé
 - Les professions du Droit
 - Les professions techniques
 - Les professions culturelles, récréatives, de l'enseignement

3/ Chiffres utiles

Il s'agit des échéanciers, indices, etc... relatifs aux TPE.

Enfin, le lecteur pourra accéder aux sources des textes cités, grâce à un lien hypertexte.

❖ **Le futur défi à relever pour la future entité : le choix du modèle économique**

L'ALLIANCE fait face à un enjeu décisif à savoir déterminer un modèle économique permettant une offre de service satisfaisante pour ses OGA adhérents au regard d'un niveau de cotisation attractif pour le plus grand nombre.

Ceci étant, l'avenir de l'ALLIANCE et du projet de fusion est conditionné au sort des OGA qui sont à nouveau au cœur des débats. C'est pourquoi nous pensons qu'il est important de poursuivre la concertation entre les deux fédérations pour la défense des intérêts des OGA, et d'attendre d'avoir une meilleure visibilité du paysage pour la poursuite du projet de fusion.

1.1.2. LES NOUVELLES INCERTITUDES CONCERNANT L'AVENIR DES OGA

❖ **La mise en cause du dispositif de majoration**

Le risque de suppression du dispositif de majoration plane depuis plusieurs années sur les OGA : il a été au cœur des débats lors de la Table Ronde du séminaire d'étude de novembre dernier où les représentants des différentes fédérations d'OGA avaient pu présenter des propositions alternatives.

Courant avril 2019, l'UNASA a été informée que la menace de suppression du dispositif de majoration refaisait surface et constituait, à nouveau, la première revendication de l'U2P auprès des pouvoirs publics.

Un groupe de travail a été formé entre l'UNASA, la FCGA, l'AIOGA, l'UFCA et l'ANPRECEGA en vue d'établir une plateforme de propositions communes en cas de suppression du dispositif de majoration de 25%.

Le principe retenu par l'ensemble des parties prenantes était de proposer des alternatives concrètes en cas de suppression des 25 % qui répondent, autant que faire se peut, aux contraintes suivantes exprimées par le Bureau GF 2B :

- Ne pas être couteuses pour les finances publiques,
- Ne pas être perçues comme une sanction par le professionnel.

En contrepartie, la DGFIP a proposé d'élargir les missions des OGA sur les bases suivantes :

- Vérification des logiciels de caisse sécurisés
- Vérification de la conformité du FEC
- Contrôle des revenus de source étrangère

Parmi les propositions présentées par les fédérations et synthétisées dans un document commun courant juillet 2019, on peut citer :

- Le visa des déclarations des revenus au régime réel,
- La dotation pour épargne de précaution,
- La remise de pénalités,
- Le bénéfice des dispositifs aidés, sous réserve d'engagement de sincérité fiscale.

L'UNASA, pour sa part, a défendu l'idée d'une simplification du calcul du résultat fiscal des TPE avec, comme corollaire, le principe de prescription des dépenses ayant fait l'objet d'un CRM positif.

❖ **La mission d'évaluation de l'Inspection Générale des Finances**

Par un courrier en date du 28 juin 2019, Monsieur Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie et des finances, Monsieur Gérald DARMANIN, ministre de l'action et des comptes publics, ainsi

que Madame Agnès PANNIER RUNACHER, Secrétaire d'état auprès du ministre de l'économie et des finances ont confié à l'Inspection Générale des Finances une mission d'évaluation de la qualité de l'accompagnement des entreprises individuelles réalisé par les OGA.

Cette mission s'inscrit dans un plan d'action pour garantir l'équité fiscale des commerçants et artisans et favoriser leur développement.

Elle porte sur le rôle en matière de prévention fiscale des OGA, de formation, d'information et de prévention des difficultés.

Elle comprend plusieurs volets :

- **Evaluer l'impact des 1,25** pour les entreprises et pour les finances publiques,
- Indiquer si des **solutions alternatives au 1,25** existent, leur coût et difficultés de mise en place,
- **Etudier les leviers** pouvant être mobilisés en matière d'offres de services des OGA,
- Etudier les propositions permettant de **garantir la transparence** des revenus professionnels (lutte contre la fraude),
- Apprécier la possibilité d'approfondir la mission de prévention fiscale **pour l'ensemble des entrepreneurs individuels** y compris les micro-entreprises et les petites sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés dans un objectif d'équité fiscale et d'accroissement de leur développement.

Les représentants des principales fédérations d'OGA, des AGC et de l'ordre des experts comptables, ainsi que les représentants des entreprises (U2P, CPME, CCI...) ont été entendus par les inspecteurs des finances. Ils ont demandé communication aux fédérations d'un certain nombre de documents afin de mieux les appréhender.

Outre des informations relatives au fonctionnement interne des fédérations, il s'agit des données suivantes :

- Nombre d'OGA membres de la fédération,
- Nombre et répartition géographique des salariés de chaque OGA membre ainsi que le niveau de qualifications des salariés des différents OGA,

- Portefeuille des clients des OGA membres : répartition des adhérents par type d'entreprise (par statut juridique et régime fiscal), par secteur d'activité, par région : cartographie la plus précise possible des adhérents,
- Chiffre d'affaires, fonds de roulement, BFR, trésorerie et E.B.E. des différents OGA membres de la fédération,
- Pour les OGA ayant des portefeuilles clients diversifiés (BIC/BNC/BAC) : la répartition la plus précise possible des types et secteurs en leur sein,
- Tarifs d'adhésion aux différents OGA (et grilles tarifaires en cas de prestations complémentaires),
- Rapports d'activité des OGA membres et toute description des services rendus/de l'accompagnement,
- Eventuels questionnaires de satisfaction.

Concernant l'UNASA, l'entretien s'est déroulé de façon courtoise et tout à fait transparente.

Nous sommes, à ce jour, dans l'attente de la publication du rapport de l'IGF qui, selon toute probabilité, proposera la suppression de la majoration de 1.25 sur une durée de 3 ans, avec des mesures d'accompagnement qui toucheront à la fois les missions et l'organisation des OGA. Les conclusions de ce rapport, si elles sont retenues par le Gouvernement, auront de sérieuses répercussions sur nos OGA. Comme pour les suites du rapport de la Cour des Comptes, nous pensons que la DGFIP sera appelée à dialoguer avec les acteurs (OGA, OEC...) pour formaliser les contours de cette importante réforme.

Vous pouvez compter sur nous pour défendre les intérêts légitimes de l'ensemble de nos OGA.

❖ **Dépôt d'une série d'amendements sur les OGA dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020**

Le 9 octobre dernier, une série d'amendements relatifs aux OGA a été déposée en séance publique dans le cadre du PLF pour 2020.

Ils concernaient la demande de modification de l'article 158 du code général des impôts relatif au dispositif de majoration, en vue de le remplacer par un abattement de 10% sur les bénéfices des entreprises au régime réel. Ce sont les amendements n°695- 847 – 1161 – 1540 - 2267.

En outre, un amendement n° 784 avait trait à l'abrogation de l'article 199 quarter B, 4° du code général des impôts concernant la réduction de 915 euros à compter de l'imposition sur le revenu de 2021, dans l'attente d'un rapport du gouvernement.

Ces amendements n'ont pas été soutenus pour deux d'entre eux (amendements n° 1540 et 2267) et retirés pour les quatre autres (n° 695, 847, 1161 et 784) à la demande du gouvernement dans l'attente de la publication du rapport de l'inspection générale des finances.

2. LES RELATIONS DE L'UNASA

Comme vous le savez, la Direction Générale des Finances Publiques et l'Ordre des Experts-Comptables constituent des interlocuteurs de premier plan pour l'UNASA.

2.1 UNE RELATION REGULIERE AVEC LA DGFIP

Nous entretenons des relations suivies avec nos interlocuteurs de la DGFIP :

- Madame Véronique RIGAL, Sous-directrice de la gestion fiscale des professionnels et de l'action en recouvrement (GF2),
- Madame Carine BERNARD, Cheffe du bureau GF-2B,
et leurs équipes.

Outre la publication de Bulletins Officiels des Impôts de mise à jour de la doctrine relative aux Organismes de Gestion Agréés le 30 janvier 2019 par la DGFIP, cet exercice a été marqué par une concertation régulière entre l'UNASA et la tutelle, dans le cadre de la mise en œuvre de l'examen périodique de sincérité.

BILAN DE LA CAMPAGNE 2019

✓ La campagne fiscale

La campagne fiscale s'est déroulée sans heurt.

On relève, comme à l'accoutumée au 18/05/2019, en moyenne 90 % de liasses réceptionnées par l'OGA et on constate toujours une transmission des déclarations de dernière minute de certains cabinets.

L'évolution des adhésions en BNC connaît un léger tassement lié à plusieurs facteurs :

- Impact du relèvement des seuils du régime micro sur les nouveaux entrants,
- Passage en société des professions médicales, paramédicales,
- Vieillesse des professions libérales entraînant des cessations et départs en retraite.

On peut espérer cependant une position favorable aux Associations Agréées de la part de la Direction de la Législation Fiscale sur le régime fiscal des rémunérations des dirigeants et associés de sociétés d'exercice libéral : ils devraient être qualifiés de BNC à compter de 2020.

Cela fait écho à un arrêt du Conseil d'Etat du 8/12/2017 qui a donné lieu à une question écrite du Sénateur, M. Bernard CAZEAU au ministère de l'économie et des finances le 6 décembre 2018.

✓ **La deuxième année de mise en œuvre de l'examen périodique de sincérité**

❖ **Réunion DGFIP du 1^{er} février 2019**

Mme Véronique RIGAL, Sous-Directrice de la gestion fiscale des professionnels (GF2) a animé la réunion en présence des principales fédérations d'OGA et des représentants de l'Ordre des experts comptables et a indiqué qu'elle serait reconduite chaque année à la même période.

En préambule, elle a souligné la nécessité pour les Fédérations de présenter des résultats en matière de bilan EPS plus significatifs que lors des précédents bilans, du fait des incertitudes pesant quant à l'avenir des OGA.

Mme Carine BERNARD, Cheffe du Bureau GF-2B, a ensuite présenté les nouveautés doctrinales qui ont donné lieu à l'actualisation du BOFIP au 30 janvier 2019.

L'administration fiscale a mis à jour une très large partie de sa doctrine. Cette actualisation s'est avérée conforme à ce qui avait été annoncé précédemment par le bureau GF-2B.

On peut noter quelques précisions d'importance :

- Harmonisation du délai de réalisation de l'examen de concordance, de cohérence et de vraisemblance (ECCV) et de l'EPS à 9 mois,
- Pas d'obligation pour l'OGA de remplacer les dossiers des adhérents dans les cas de décès, cession, cessation, changement de régime, force majeure,

- Pas d'incidence sur le compte-rendu de mission en cas d'absence d'attestation de conformité du FEC ou de test FEC,
- Obligation pour l'OGA d'accomplir toutes ses missions légales même si l'adhérent n'est pas à jour de sa cotisation,
- Possibilité de contrôles intermédiaires entre les contrôles qualité,
- Alignement des procédures d'instruction des renouvellements des conventions des viseurs fiscaux sur celles applicables aux OGA,
- Prise en compte des bureaux secondaires, de la publicité et du démarchage sur les états OA1,
- Alignement de la périodicité du contrôle formel des documents comptables sur les années où l'EPS est réalisé, c'est-à-dire tous les 3 ans,
- Impossibilité pour un OMGA de pratiquer une cotisation d'un montant réduit différent entre les adhérents « micro » BIC/BA et les adhérents « micro » BNC, et entre les primo-adhérents industriels, commerçants, artisans et agriculteurs et les primo-adhérents exerçant une profession libérale.

Au-delà de ces mises au point, Mme BERNARD a proposé deux nouveautés doctrinales répondant à des problématiques soulevées par certaines fédérations :

- **En matière de cotisations versées par les membres fondateurs et associés** : elles ne seraient pas soumises au principe d'unicité qui ne s'applique qu'aux membres adhérents.
- **En cas de cessation d'activité de l'OGA/viseur fiscal** : Les contribuables/entreprises dont l'OGA/viseur fiscal a cessé toute activité, et devant par conséquent adhérer à un nouvel OGA/viseur fiscal, ne seraient pas considérés comme de nouveaux adhérents devant être soumis à l'EPS de façon systématique, sous réserve d'apporter la preuve de la cessation d'activité.

Puis, elle a exposé les attentes du Bureau GF-2B concernant la deuxième campagne EPS :

- Les résultats doivent être communiqués au plus tard le 30 avril 2019,
- Les doublons dans les données sont à exclure.

Le questionnaire a été présenté aux participants : il a introduit une nouvelle distinction :

- Le montant moyen des pièces justificatives en anomalie suite à EPS :
 - En défaveur des adhérents,
 - En faveur des adhérents.
- Le montant moyen des pièces douteuses suite à EPS :
 - En défaveur des adhérents,
 - En faveur des adhérents.

Enfin, Mme BERNARD a indiqué que, dans le cadre du renforcement annoncé des contrôles qualité, deux OGA s'étaient vus retirer leur agrément.

▪ **La synthèse du bilan de l'examen périodique de sincérité au 31 mars 2019**

Cette deuxième année de mise en œuvre a mis en évidence une nette amélioration dans l'exécution de la mission par les OGA, tant au plan du nombre de dossiers traités que de l'acquisition des compétences d'analyse et de contrôle.

La DGFIP a collecté fin avril 2019 les bilans EPS BIC, BNC et BA au 31 mars de l'ensemble des fédérations.

La synthèse a été adressée à la DGFIP dans les délais impartis : elle a été le fruit d'un travail réalisé en commun par la FCGA, la FCGAA, l'UNASA, l'ANPRECEGA, l'AIOGA et l'UFCA.

Il a été ainsi répondu à la demande de la DGFIP d'éviter les doublons causés par l'appartenance des OGA à plusieurs fédérations.

Les données de **plus de 546 000 adhérents BIC, BNC et BA** ont pu être ainsi collectées.

On a pu constater certaines différences dans les résultats fournis selon les différents régimes fiscaux :

Dossiers d'EPS avec observations :

- 37,80 % en BIC
- 53,30 % en BNC
- 32,30 % en BA

Dossiers d'EPS avec dépôt d'une déclaration rectificative :

- 2% en BIC
- 6,6 % en BNC
- 1,30 % en BA

Dossiers d'EPS avec des pièces justificatives en anomalie :

- 6,60% en BIC
- 18,20% en BNC
- 8,40% en BA

2.2 POURSUITE DU PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL SUPERIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES

L'UNASA demeure un acteur de premier plan du portail jedeclare.com avec un très large nombre d'organismes de gestion utilisateurs.

Plusieurs des directeurs d'organismes membres de l'UNASA participent régulièrement au groupe GT2 au sein d'EDIFICAS.

Elle s'efforce d'être au plus près des attentes des différents utilisateurs du portail jedeclare.com au travers du CLUB JDC (association des utilisateurs de la plateforme jedeclare.com). Ce club permet de prendre en considération les améliorations à apporter chaque année au fonctionnement de la plateforme JDC après la campagne fiscale.

L'UNASA a pris part aux réunions de l'UNPCOGA qui constitue un lieu d'échanges entre les fédérations d'organismes agréés et la profession comptable, en toute transparence.

Le Président de l'UNPCOGA est le Président de l'Ordre, Monsieur Charles-René TANDÉ.

L'UNASA est Secrétaire en la personne de votre Président et par Monsieur Emmanuel HEBERT, Vice-président de l'UNASA en tant que Suppléant.

Enfin, l'UNASA a réaffirmé son attachement à la profession comptable en réservant un stand commun avec la Fédération des Centres de Gestion Agréés, la Fédération des Centres de

Gestion Agréés Agricoles au 74e Congrès de l'Ordre des Experts-Comptables au Palais des congrès de Paris les 25, 26 et 27 septembre.

2.3 RELATIONS DE L'UNASA AVEC LA CNPL

La CNPL, Chambre Nationale des Professions Libérales constitue le pendant de l'UNAPL.

Initialement, c'était un regroupement de professionnels libéraux indépendants qui a évolué en s'ouvrant aux syndicats, ainsi qu'à une catégorie de « membres associés ».

Depuis 2014, l'UNASA est « membre associé » de la CNPL lui permettant, entre autres, de proposer de l'information aux adhérents membres de la CNPL.

2.4 POURSUITE DE LA COLLABORATION ENTRE L'UNASA ET L'UFCA

L'UFCA est l'Union Francilienne des Centres et Associations.

Présidée par Monsieur Daniel FORESTIER, elle regroupe 20 centres et associations de Paris et de la région Ile de France.

Pour la quatrième année consécutive, le « Guide d'installation en profession libérale » est publié sous double logo UNASA / UFCA afin d'en permettre la promotion auprès des créateurs de la région Paris Ile de France dans le cadre des salons professionnels mais aussi d'en assurer la diffusion auprès des URSSAF dans cette même région.

Cette communication permet de faire connaître aux porteurs de projet les OGA communs aux deux unions, à savoir 90 % d'entre eux.

3. LES PRODUITS ET SERVICES DE L'UNASA

3.1 La base documentaire de l'UNASA

Au-delà de ses publications récurrentes telles que le « Guide d'installation en profession libérale » et le « Guide 2035 », l'UNASA a actualisé en 2019 quatre brochures de sa collection «LE PLUS» :

- Le véhicule professionnel,
- La cessation d'activité du professionnel libéral,
- Les différents modes d'exercice en libéral,
- La comptabilité du professionnel libéral.

Par ailleurs, les données statistiques publiées par l'UNASA sur les revenus des professions libérales en France se sont enrichies et on dénombre désormais 140 professions traitées.

Elles demeurent la référence du secteur médical en faisant cette année encore la une du « Quotidien du médecin » mais elles ont été également relayées sur internet par « Le Figaro » et « La Tribune ».

Le site de l'UNASA dédié à l'installation en profession libérale a été actualisé et connaît toujours une forte fréquentation et un positionnement parmi les premiers sites sur l'installation, consultés avec le moteur de recherche « GOOGLE ».

3.2 Poursuite et amplification du partenariat avec E-CONSULT

Diffusion de vidéos d'information

L'accord entériné par l'UNASA a permis à tous les OGA clients de bénéficier de tarifs dégressifs.

Une trentaine d'OGA de l'UNASA a souscrit l'offre de services d'E-CONSULT.

Parmi les thèmes traités en 2019, on peut citer :

- Loi Pacte 2019 et ses conséquences dans votre activité
- Collection de 4 vidéos sur le PAS
- En cas de difficultés ... Comment votre banque récupère-t-elle ses créances ?
- Les délais de conservation des documents
- L'accompagnement, facteur clé de succès pour le chef d'entreprise
- Un nouveau contrat d'apprentissage
- Loi de finances 2019- côté particulier

- Loi de finances 2019 - côté pro
- Flash-kilométrique BIC
- Flash-kilométrique BNC

Développement des sessions de « webinaire »

L'UNASA a proposé à ses OGA membres conjointement avec l'ANPRECEGA une série de webinaires réalisés par E-CONSULT à destination des collaborateurs.

Cette offre s'est élargie récemment avec des webinaires dédiés aux adhérents des OGA mais aussi aux cabinets correspondants afin de fluidifier les relations.

- **Les thèmes dédiés aux OGA**

- Différence entre immobilisations et charges,
- Module social : cotisations, loi Madelin,
- Améliorer l'utilisation du FEC,
- BNC : spécificité EPS ECCV.

- **Les thèmes dédiés aux adhérents BIC/BNC des OGA**

- BIC, le financement du véhicule professionnel,
- BNC, le financement du véhicule professionnel,
- BIC/BNC : La SCI,
- BIC/BNC : le financement des locaux professionnels,
- BIC/BNC : la location en meublé LMP/LMNP,
- BIC : Sous-traitance, les pièges à éviter,
- BNC : la responsabilité juridique des professionnels de santé.

- **Les thèmes dédiés aux cabinets correspondants**

- L'examen périodique de sincérité :
Nature de l'examen, sélection des dossiers, usage du FEC, sélection et traitement des pièces comptables, conclusion du CRM.

➤ Les tableaux OG :

Limiter les interrogations de toute nature en remplissant au mieux les tableaux OG, qu'ils soient BIC, BNC ou BA.

Ces sessions ont été suivies par plus de 100 Directeurs et collaborateurs d'organismes agréés.

C'est pourquoi nous projetons d'organiser d'autres séances sur des thèmes à définir en fonction des besoins des dirigeants d'organismes agréés.

Elles seront alors facturées selon les propositions tarifaires dégressives d'E-Consult.

3.3 Poursuite du partenariat avec AG2R LA MONDIALE

L'UNASA a poursuivi son partenariat avec AG2R LA MONDIALE. Il s'agit d'une série de formations qu'AG2R LA MONDIALE propose, en marque blanche, aux OGA membres de l'UNASA au profit de leurs adhérents.

Ces séances de formation sont organisées par les animateurs régionaux d'AG2R LA MONDIALE, selon le calendrier fixé par l'OGA et les modalités fixées en concertation.

Les thèmes suivants ont pu être traités en 2019 :

- Fusion Agirc-Arrco, loi Pacte et l'épargne, réforme des retraites. A quoi doit-on s'attendre ? Ce qui change, ce qui évolue ; faut-il tout remettre à plat ?
- LFSS 2019 : Nouveautés, impacts : comment accompagner vos clients ?
- Liquidation des retraites : 62 ou 63 ans en 2019 ?
- CIPAV/SSI : l'heure des choix
- Le prélèvement à la source (suite) : stratégie retraite et rémunération, où en sommes-nous ?
- Transmission d'entreprise

En outre, cette année encore, AG2R LA MONDIALE a mis gracieusement à disposition de l'UNASA son amphithéâtre pour la réunion d'actualisation fiscale de février.

4. ACTIONS EXTERIEURES

En ce qui concerne les ACTIONS EXTERIEURES, destinées à faire connaître notre Union et nos Organismes de Gestion Agréés, nous pouvons citer notre participation :

- A l'assemblée générale de l'AIROGA les 24 et 25 juin 2019 à Troyes,
- A l'assemblée générale de l'ANPRECEGA les 26 et 27 septembre 2019 à Besançon,
- Au 74^e Congrès de l'Ordre des Experts-Comptables les 25, 26 et 27 septembre 2019 à Paris.

Je tiens à renouveler mes remerciements aux coordinateurs des publications ainsi qu'aux membres de la Commission Communication et Formation, Mesdames Sylvie BAROU, Elodie FERRAILLE, Laurence IRASTORZA, Isabelle ROLLET et Messieurs Hervé BALLAND, Nejmeddine CHEBBAH, Jean-Paul HUART, Jean-Charles MERCIER, et son Président, Monsieur Christophe LANGLET.

Tel est le compte rendu de l'activité déployée par votre conseil d'administration et ses représentants au cours de l'année écoulée.

Je vous rappelle également que le conseil d'administration s'est réuni quatre fois : les 7 décembre 2018, 15 mars 2019, 21 juin 2019 et 6 septembre 2019 à Strasbourg à l'invitation du CPGPL.

Le séminaire de formation et d'information de juin 2019 s'est déroulé à Séville.

Il a permis de faire le point sur les sujets d'actualité : la dernière campagne EPS, les contrôles qualité récents, les conséquences de la dénonciation de la convention collective des CGA ainsi que les pistes envisagées en cas de suppression du dispositif de majoration.

Plus de soixante directeurs, collaborateurs et élus d'associations y ont pris part, témoignant ainsi de leur intérêt pour ce moment privilégié d'échanges d'expériences et d'information.

Enfin, sachez qu'ont été cooptés comme administrateurs au cours de l'année les OMGA suivants :

- OMEGA 2 représenté par Mme Mireille SAUGE, jusqu'à l'assemblée générale de novembre 2020 en remplacement d'AGAPA,

- FRANCE GESTION représentée par M. Bernard RAVENNE, jusqu'à l'assemblée générale de novembre 2020 en remplacement de FRANCE GESTION PROFESSIONS LIBERALES,
- AGEGO représentée par M. Eric LENOIR, jusqu'à l'assemblée générale de novembre 2021 en remplacement d'AADPLL.

A l'issue de la lecture du présent rapport d'activité, le Trésorier vous présentera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que le budget prévisionnel de l'année 2020.

Il vous sera proposé de maintenir le montant de la cotisation annuelle des organismes de gestion agréés de l'UNASA à 2 H.T par adhérent dans la limite de 9 000 euros H.T. par association ainsi que le forfait pour la documentation à 40 centimes par adhérent.

Pour les OGA dont le nombre d'adhérents est inférieur à 100, il vous sera également proposé de maintenir le montant de la cotisation annuelle incluant la documentation à 250 euros H.T.

Afin de permettre un renouvellement du conseil d'administration par tiers conformément aux statuts, il vous sera proposé d'élire ou de réélire sept administrateurs et d'entériner la cooptation des trois administrateurs cités précédemment.

Telles sont les questions inscrites à l'ordre du jour de notre Assemblée.

Pour conclure, et comme de coutume, je tiens à remercier tous les administrateurs et les permanents qui consacrent une partie importante de leur temps pour œuvrer dans l'intérêt général.

Pour le conseil d'administration,

Le Président

Béchir Chebbah



Assemblée Générale Ordinaire

Marseille, le 15 novembre 2019

- Rapport d'activité
- ✓ **Rapport financier**
- Rapport du censeur



RAPPORT FINANCIER SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport financier sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels qui vous sont présentés sont conformes aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Notre compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, fait ressortir les principaux chiffres suivants :

	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Cotisations	323 554 €	308 342 €
Publications	- €	- €
Forfait documentation	93 211 €	85 382 €
Autres produits	8 614 €	29 457 €
Reprise sur provisions et transfert de charges	2 500 €	- €
Produits d'exploitation	427 879 €	423 181 €
Publications	12 000 €	12 270 €
Autres charges externes	302 490 €	294 369 €
Impôts et taxes	1 340 €	1 319 €
Salaires et charges sociales	116 689 €	112 334 €
Amortissements et provisions	4 674 €	3 250 €
Charges d'exploitation	437 193 €	423 542 €
Résultat d'exploitation	- 9 315 €	- 361 €
Résultat financier	312 €	569 €
Résultat courant	- 9 003 €	208 €
Résultat exceptionnel	€	- €
Impôts sur les bénéfices	€	31 €
Résultat de l'exercice	- 9 003 €	177 €

Ainsi que vous pouvez le constater, les produits réalisés au cours de l'exercice écoulé se traduisent par des produits d'exploitation qui se sont élevés à 427 879 € contre 423 181 € pour l'exercice 2017.

Pour rappel, les cotisations de l'exercice 2018 de chaque association sont calculées sur la base de 2.00 € HT par adhérent présent au 31 mai de la même année (comme pour les cotisations de l'exercice 2017) avec un plafonnement global à 9 000 € HT par association (comme pour l'exercice 2017).

Ainsi, le montant global des cotisations facturées par l'UNASA en 2018 s'est élevé à 323 554 € (contre 308 342 € pour l'exercice 2017).

Le total des charges d'exploitation ressort à 437 193 € (dont 12 000 € de frais des publications) contre 423 542 € l'exercice précédent (dont 12 270 € de frais de publications).

Le résultat de l'exercice est déficitaire de 9 003 € contre un bénéfice de 177 € l'exercice précédent.

Ce résultat traduit dans l'ensemble la politique du Conseil d'Administration : recherche de l'équilibre en compensant au mieux les charges de structure.

Notre bilan, au 31 décembre 2018, se caractérise par les principales valeurs suivantes :

	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Actif immobilisé	8 291 €	7 926 €
Créances et autres actifs circulants	115 518 €	84 864 €
Disponibilités	360 298 €	387 392 €
TOTAL DE L'ACTIF (montants nets)	484 107 €	480 183 €
Report à nouveau	343 949 €	343 772 €
Résultat de l'exercice	- 9 003 €	177 €
Fonds propres	334 946 €	343 949 €
Provision pour risques et charges	25 000 €	25 000 €
Dettes	124 161 €	111 234 €
TOTAL DU PASSIF	484 107 €	480 183 €

Au 31/12/2018, les fonds propres sont de 335 k€. De son côté, la trésorerie disponible s'est élevée à 360 k€.

CONCLUSION

Nous espérons que la résolution qui vous sera proposée recevra votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le Trésorier
Dominic PHI TRAN

Bilan actif

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2018

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	29 222	25 324	3 898	1 818
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	17 818	13 425	4 393	6 108
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	47 040	38 749	8 291	7 926
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	42 853		42 853	19 884
Autres créances	38 315		38 315	27 478
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	360 298		360 298	387 392
Charges constatées d'avance	34 350		34 350	37 503
ACTIF CIRCULANT	475 816		475 816	472 257
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	522 857	38 749	484 107	480 183

Bilan passif

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2018

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	343 949	343 772
RESULTAT DE L'EXERCICE	-9 003	177
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	334 946	343 949
<i>Apports</i>		
<i>Legs et donations</i>		
<i>Subventions affectées</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	25 000	25 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	25 000	25 000
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 854	84 236
Dettes fiscales et sociales	21 174	24 840
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 133	2 158
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	124 161	111 234
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	484 107	480 183

Détail du bilan actif

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2018

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
- 205000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	29 222,24		29 222,24	26 682,79
- 280500 AMORT. CONCESSIONS & DROITS SIMILA		25 323,82	-25 323,82	-24 864,64
Concessions, brevets et droits assimilés	29 222,24	25 323,82	3 898,42	1 818,15
Immobilisations corporelles				
- 218300 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUI	9 100,81		9 100,81	10 050,21
- 218400 MOBILIER	8 717,25		8 717,25	7 992,25
- 281830 AMORT. MATERIEL DE BUREAU ET INFOR		8 003,60	-8 003,60	-8 204,54
- 281840 AMORT MOBILIER		5 421,84	-5 421,84	-3 729,73
Autres immobilisations corporelles	17 818,06	13 425,44	4 392,62	6 108,19
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	47 040,30	38 749,26	8 291,04	7 926,34
Stocks				
Créances				
- 411300 AUTRES CLIENTS UNASA PARIS	860,00		860,00	360,00
- 411400 CLIENTS PARIS 20.00%	36 881,68		36 881,68	12 297,07
- 418100 CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	5 111,28		5 111,28	7 226,74
Usagers et comptes rattachés	42 852,96		42 852,96	19 883,81
- 409800 FOURNISSEURS - RRR A OBTENIR				504,00
- 445660 TVA DEDUCTIBLE S/ABS	16 191,30		16 191,30	9 855,78
- 445675 CREDIT DE TVA	17 028,00		17 028,00	15 703,00
- 445720 TVA COLLECTEE 19.60%	240,33		240,33	215,33
- 445800 TVA A REGULARISER	3 101,00		3 101,00	
- 445860 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	1 754,00		1 754,00	1 199,87
Autres créances	38 314,63		38 314,63	27 477,98
Divers				
- 512000 HSBC	229 709,55		229 709,55	54 287,69
- 512009 LCL	130 588,81		130 588,81	333 104,75
Disponibilités	360 298,36		360 298,36	387 392,44
- 486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	34 350,26		34 350,26	37 502,59
Charges constatées d'avance	34 350,26		34 350,26	37 502,59
ACTIF CIRCULANT	475 816,21		475 816,21	472 256,82
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	522 856,51	38 749,26	484 107,25	480 183,16

Détail du bilan passif

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2018

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
- 110000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR)	343 948,71	343 771,73
Report à nouveau	343 948,71	343 771,73
RESULTAT DE L'EXERCICE	-9 002,86	176,98
FONDS PROPRES	334 945,85	343 948,71
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
- 158000 AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	25 000,00	25 000,00
Provisions pour charges	25 000,00	25 000,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	25 000,00	25 000,00
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
- 401100 FOURNISSEURS PARIS	79 315,69	63 543,26
- 408100 FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	20 538,25	20 692,95
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 853,94	84 236,21
- 421100 PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	190,62	
- 422000 COMITE D'ENTREPRISE	76,00	61,00
- 428200 DETTES PROV POUR CONGES PAYES	3 938,00	3 850,00
- 431000 SECURITE SOCIALE	4 172,00	8 474,00
- 437100 KLESIA	1 964,88	1 909,71
- 437200 REUNICA	469,83	463,86
- 437500 GAN VIE	261,51	242,35
- 437600 LA MONDIALE	1 125,00	4 427,00
- 438200 CHARGES SOCIALES S/CONGES PAYES	1 969,00	1 925,00
- 444000 ETAT - IMPOT SUR LES BENEFICES		31,00
- 445725 TVA COLLECTEE 20.0%	6 206,60	2 110,60
- 445800 TVA A REGULARISER		141,00
- 445870 TVA SUR FACTURES A ETABLIR	801,00	1 204,46
Dettes fiscales et sociales	21 174,44	24 839,98
- 411100 CLIENTS PARIS 19.60%	421,01	265,53
- 411200 CLIENTS LYON 19.60%	1 038,73	1 038,73
- 419800 CLIENTS - RRR A ACCORDER	305,28	
- 468600 CHARGES A PAYER	1 368,00	854,00
Autres dettes	3 133,02	2 158,26
DETTES	124 161,40	111 234,45
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	484 107,25	480 183,16

Compte de résultat

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2018

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Ventes de marchandises						
Production vendue	425 378	100,00	423 180	100,00	2 198	0,52
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises et Transferts de charge	2 500	0,59			2 500	
Cotisations						
Autres produits	1		1			-1,08
Produits d'exploitation	427 879	100,59	423 181	100,00	4 698	1,11
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières	12 000	2,82	12 270	2,90	-270	-2,20
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges ext	294 974	69,34	286 658	67,74	8 315	2,90
Impôts et taxes	1 340	0,32	1 319	0,31	21	1,59
Salaires et Traitements	81 266	19,10	78 288	18,50	2 978	3,80
Charges sociales	35 423	8,33	34 046	8,05	1 377	4,04
Amortissements et provisions	4 674	1,10	3 250	0,77	1 423	43,79
Autres charges	7 517	1,77	7 710	1,82	-193	-2,51
Charges d'exploitation	437 193	102,78	423 542	100,09	13 651	3,22
RESULTAT D'EXPLOITATION	-9 315	-2,19	-361	-0,09	-8 953	NS
Opérations faites en commun						
Produits financiers	312	0,07	569	0,13	-258	-45,25
Charges financières						
Résultat financier	312	0,07	569	0,13	-258	-45,25
RESULTAT COURANT	-9 003	-2,12	208	0,05	-9 211	NS
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices			31	0,01	-31	-100,00
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	-9 003	-2,12	177	0,04	-9 180	NS
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total des produits						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole						
Total des charges						

Détail du compte de résultat

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2018

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 706000 COTISATIONS	323 554,00	76,06	308 342,00	72,86	15 212,00	4,93
- 706100 FORFAIT DOCUMENTATION	93 210,80	21,91	85 382,00	20,18	7 828,80	9,17
- 708150 REUNIONS TECHNIQUES	8 113,00	1,91	24 172,28	5,71	-16 059,28	-66,44
- 708158 REUNIONS TECHNIQUES DOM			4 000,00	0,95	-4 000,00	-100,00
- 708800 AUTRES PRODUITS ACTIVITES A	500,00	0,12	1 283,34	0,30	-783,34	-61,04
Production vendue	425 377,80	100,00	423 179,62	100,00	2 198,18	0,52
- 791000 TRANSFERT DE CHARGES D'EXI	2 500,00	0,59			2 500,00	
Reprises et Transferts de charge	2 500,00	0,59			2 500,00	
- 758000 PRODUITS DIVERS GESTION CC	0,92		0,93		-0,01	-1,08
Autres produits	0,92		0,93		-0,01	-1,08
Produits d'exploitation	427 878,72	100,59	423 180,55	100,00	4 698,17	1,11
- 601169 DONNEES STATISTIQUES	12 000,00	2,82	12 270,00	2,90	-270,00	-2,20
Achats de matières premières	12 000,00	2,82	12 270,00	2,90	-270,00	-2,20
- 606300 FOURNITURES ENTRETIEN & PE	314,97	0,07	466,49	0,11	-151,52	-32,48
- 606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVE	3 134,11	0,74	3 905,71	0,92	-771,60	-19,76
- 611000 Sous-traitance générale	290,00	0,07			290,00	
- 613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	9 615,40	2,26	9 615,40	2,27		
- 613530 LOCATION MATERIEL DE BUREA	913,24	0,21	898,28	0,21	14,96	1,67
- 615600 MAINTENANCE	2 047,93	0,48	1 906,76	0,45	141,17	7,40
- 616000 PRIMES D'ASSURANCES	2 270,93	0,53	1 420,93	0,34	850,00	59,82
- 618200 NEWS LETTER	35 000,00	8,23	25 454,00	6,01	9 546,00	37,50
- 618250 BASE DOCUMENTAIRE	26 546,00	6,24	29 546,00	6,98	-3 000,00	-10,15
- 618260 BROCHURES	21 300,00	5,01	27 100,00	6,40	-5 800,00	-21,40
- 618300 DOCUMENTATION TECHNIQUE	7 590,00	1,78	19 165,50	4,53	-11 575,50	-60,40
- 618510 ASSEMBLEE GENERALE	106 217,85	24,97	67 190,14	15,88	39 027,71	58,09
- 618520 CA DECENTRALISE	17 739,25	4,17	12 001,00	2,84	5 738,25	47,81
- 618530 REUNIONS INTER-FEDERATION	940,35	0,22			940,35	
- 618540 SEMINAIRE UNASA	11 330,00	2,66	5 180,00	1,22	6 150,00	118,73
- 618550 REUNIONS UNASA	11 099,36	2,61	28 992,61	6,85	-17 893,25	-61,72
- 622601 HONORAIRES COMPTABLES	5 460,00	1,28	4 500,00	1,06	960,00	21,33
- 622602 HONORAIRES CENSEURS	3 500,00	0,82	3 550,00	0,84	-50,00	-1,41
- 622611 HONORAIRES TL CONSEILS	1 600,00	0,38	1 200,00	0,28	400,00	33,33
- 622800 REMUN. & HONORAIRES DIVERS	116,38	0,03	96,38	0,02	20,00	20,75
- 623100 INSERTIONS PUBLICITAIRES	4 000,00	0,94	11 700,00	2,76	-7 700,00	-65,81
- 623340 CONGRES ET SALONS	5 055,93	1,19	9 158,35	2,16	-4 102,42	-44,79
- 623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	651,70	0,15	960,94	0,23	-309,24	-32,18
- 624700 TRANSPORTS COLLECTIFS DU I	827,20	0,19	773,90	0,18	53,30	6,89
- 625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	7 208,54	1,69	8 880,21	2,10	-1 671,67	-18,82
- 625700 RECEPTIONS	2 805,60	0,66	2 901,84	0,69	-96,24	-3,32
- 626100 AFFRANCHISSEMENTS	710,24	0,17	578,06	0,14	132,18	22,87
- 626200 TELEPHONE	815,80	0,19	748,73	0,18	67,07	8,96
- 626300 INTERNET	1 812,83	0,43	1 707,33	0,40	105,50	6,18
- 627000 SERVICES BANCAIRES	688,07	0,16	712,86	0,17	-24,79	-3,48
- 628110 COTISATIONS PROFESSIONNEL	3 372,00	0,79	6 347,00	1,50	-2 975,00	-46,87
Autres achats non stockés et charges €	294 973,68	69,34	286 658,42	67,74	8 315,26	2,90
- 631200 TAXE D'APPRENTISSAGE	382,00	0,09	374,00	0,09	8,00	2,14

Détail du compte de résultat

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2018

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 631300 FORMATION CONTINUE	506,00	0,12	496,00	0,12	10,00	2,02
- 635110 TAXE PROFESSIONNELLE	452,00	0,11	449,00	0,11	3,00	0,67
Impôts et taxes	1 340,00	0,32	1 319,00	0,31	21,00	1,59
- 641100 SALAIRES	54 600,00	12,84	53 400,00	12,62	1 200,00	2,25
- 641150 SALAIRES ADMINISTRATEURS	26 578,08	6,25	26 086,96	6,16	491,12	1,88
- 641200 PROVISION POUR CONGES PAY	88,00	0,02	-1 199,00	-0,28	1 287,00	-107,34
Salaires et Traitements	81 266,08	19,10	78 287,96	18,50	2 978,12	3,80
- 645100 COTISATIONS URSSAF	22 895,93	5,38	22 404,45	5,29	491,48	2,19
- 645120 CHARGES SOCIALES S/CP	44,00	0,01	-600,00	-0,14	644,00	-107,33
- 645200 COTISATIONS AUX MUTUELLES	2 149,92	0,51	969,40	0,23	1 180,52	121,78
- 645300 COTISATIONS AUX CAISSES DE I	9 287,40	2,18	10 226,35	2,42	-938,95	-9,18
- 647000 AUTRES CHARGES SOCIALES	1 045,80	0,25	1 045,80	0,25		
Charges sociales	35 423,05	8,33	34 046,00	8,05	1 377,05	4,04
- 681110 DOT AMORT S/IMMOS INCORPOF	1 219,73	0,29	181,85	0,04	1 037,88	570,73
- 681120 DOT AMORT S/IMMOS CORPORE	3 453,92	0,81	3 068,46	0,73	385,46	12,56
Amortissements et provisions	4 673,65	1,10	3 250,31	0,77	1 423,34	43,79
- 651000 SITE INTERNET	7 516,77	1,77	7 709,75	1,82	-192,98	-2,50
- 658000 CHARGES DIVERSES GESTION (0,40		-0,40	-100,00
Autres charges	7 516,77	1,77	7 710,15	1,82	-193,38	-2,51
Charges d'exploitation	437 193,23	102,78	423 541,84	100,09	13 651,39	3,22
RESULTAT D'EXPLOITATION	-9 314,51	-2,19	-361,29	-0,09	-8 953,22	NS
- 764000 REVENUS DES CAT	311,65	0,07	569,27	0,13	-257,62	-45,25
Produits financiers	311,65	0,07	569,27	0,13	-257,62	-45,25
Résultat financier	311,65	0,07	569,27	0,13	-257,62	-45,25
RESULTAT COURANT	-9 002,86	-2,12	207,98	0,05	-9 210,84	NS
Résultat exceptionnel						
- 695000 IMPOTS SUR LES BENEFICES			31,00	0,01	-31,00	-100,00
Impôts sur les bénéfices			31,00	0,01	-31,00	-100,00
EXCEDENT OU DEFICIT	-9 002,86	-2,12	176,98	0,04	-9 179,84	NS
Contribution volontaires en nature						
Total des produits						
Total des charges						

UNASA

	Année 2018	Année 2019					Année 2020
	Réalisations 2018	Total au 30/06/2019	Estimations 2ème Semestre 2019	Estimations 2019	Budget 2019	Ecart Estimations / Budget 2019	Budget 2020
Cotisations	323 554	166 122	159 844	325 966	310 000	15 966	300 000
Forfait Documentation	93 211	48 491	41 325	89 817	85 000	4 817	83 000
Réunions techniques	8 113	11 199		11 199	25 000	-13 801	25 000
Congrès & Salons							
Autres refacturations	500	7 889		7 889		7 889	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	425 378	233 701	201 169	434 870	420 000	14 870	408 000
Revenus des CAT	312		150	150	600	-450	200
Reprise sur provisions pour créances douteuses							
Reprise sur provisions pour risques et charges							
Transfert de charges et autres produits	2 501	1		1		1	
TOTAL AUTRES PRODUITS	2 813	1	150	151	600	-449	200
TOTAL DES PRODUITS	428 190	233 702	201 319	435 021	420 600	14 421	408 200
Fouritures administratives et petit équipement	3 449	1 462	2 098	3 561	4 000	-439	4 000
Loyers	9 615	4 808	4 808	9 615	10 000	-385	10 000
Réunions (AG, CA, Formations,...)	147 327	30 093	88 500	118 593	115 000	3 593	125 000
Assurances, documentation, informatique et divers	13 112	2 339	8 928	11 267	14 000	-2 733	12 000
Données statistiques	12 000		12 000	12 000	13 000	-1 000	12 000
Honoraires	10 560	4 800	5 280	10 080	10 000	80	10 000
Communications et insertions publicitaires	4 000	4 000		4 000	7 500	-3 500	4 000
Congrès et salons	5 056		5 900	5 900	10 000	-4 100	6 000
Frais de déplacements	8 036	3 419	7 771	11 190	12 000	-810	11 000
Frais de réception	2 806	1 172	870	2 041	4 000	-1 959	4 000
Indemnité de Bureau	31 894	15 947	15 947	31 894	32 000	-106	32 000
Affranchissements, téléphonie et divers	8 167	4 579	3 530	8 110	11 000	-2 890	8 000
Newsletter	35 000	7 700	8 045	15 745	28 000	-12 255	20 000
Newsletter Spéciale "Loi de Finances"					2 000	-2 000	1 000
Guide 2035	26 546	25 000		25 000	28 000	-3 000	20 000
Guide Nouveautés 2035 et 2031					2 000	-2 000	
Guide TVA					5 100	-5 100	5 000
Brochures Le Plus	21 300				9 000	-9 000	15 000
Fiches pratiques					5 000	-5 000	
GUIDE Fiscal Lexis Nexis							
Site internet "S'installer en profession libérale"	7 517	3 834	3 834	7 668	8 000	-332	8 000
Site internet "Primo télédéclarants"							
Charges diverses de gestion courante							
Cotisation Alliance UNASA-FCGA			10 000	10 000		10 000	10 000
TOTAL ACHAT & CHARGES EXTERNES	346 384	109 152	177 511	286 663	329 600	-42 937	317 000
Impôts et taxes	1 340	658	683	1 341	1 500	-159	1 500
TOTAL IMPOTS ET TAXES	1 340	658	683	1 341	1 500	-159	1 500
Salaires et charges sociales	84 795	46 202	40 991	87 193	86 000	1 193	86 500
TOTAL APPOINTEMENTS ET CHARGES SOCIALES	84 795	46 202	40 991	87 193	86 000	1 193	86 500
Dotations aux amortissements	4 674	2 408	2 033	4 441	3 500	941	3 200
Dotations aux provisions pour créances douteuses							
Impôts sur les sociétés							
TOTAL CHARGES DIVERSES	4 674	2 408	2 033	4 441	3 500	941	3 200
TOTAL DES CHARGES	437 193	158 420	221 218	379 638	420 600	-40 962	408 200
RESULTAT	-9 003	75 281	-19 899	55 383		55 383	

UNASA – NOTE ANNEXE AU BUDGET 2020

ESTIMATION EXERCICE 2019

Les produits estimés de l'exercice 2019 seront en hausse de 15 k€ par rapport au budget.

Cette hausse s'explique par des produits de cotisations, forfait documentation et autres produits (refacturation des frais engagés pour le compte de l'Alliance UNASA-FCGA) en augmentation respectivement de +16 k€ (avant facturation définitive et avec prise en compte d'une légère érosion du nombre d'adhérent

Toutefois, cette hausse globale est accompagnée par une baisse des charges estimées du même exercice par rapport au budget (-41 k€). Cette baisse s'explique pour l'essentiel par la diminution du poste publication (Newsletter, Guide 2035, Guide TVA, Brochures Le Plus, Fiches pratiques, ...) pour -38 k€ (baisse due à la résiliation du contrat avec Lexis Nexis et le décalage de certaines publications comme les brochures pour l'exercice 2020) et la baisse des autres charges externes pour -4 k€, après prise en charge d'une cotisation de 10 k€ pour l'ALLIANCE.

Le résultat estimé de l'exercice 2019 serait bénéficiaire de l'ordre de 55 k€ avant IS.

BUDGET 2020

Le budget de l'année 2020 est proposé avec les options suivantes :

- Maintien de la grille des cotisations au niveau actuel. Les associations membres de l'Union s'acquitteront d'une cotisation de 2.00 € HT par adhérent présent au 31 mai 2020 avec un plafond de 9 000 € HT par association et un plancher de 250 € pour les associations ayant un nombre d'adhérents inférieur à 100.
- La contribution forfaitaire en matière de documentation maintenue à 0.40 € HT par adhérent de chaque association comme en 2019.
- Baisse des produits par rapport à ceux estimés en 2019 (-27 k€). Cette baisse tient compte d'une baisse attendue des produits des cotisations et du forfait documentation, pour respectivement -33 k€ et une augmentation des autres produits (réunions techniques et autres refacturations) pour 6 k€.
- Hausse des charges par rapport à celles estimées en 2019 (+28.5 k€) prenant en compte les ajustements de certaines lignes budgétaires comme les charges de publication avec les nouvelles formes de support de documentation (+21 k€) et les réunions (AG, CA décentralisé, Formations, ...) pour 6.5 k€.

Ce budget est présenté en équilibre.



Assemblée Générale Ordinaire

Marseille, le 15 novembre 2019

- Rapport d'activité
- Rapport financier
- ✓ **Rapport du censeur**



Frédéric ROZENFARB

Expert Comptable

Inscrit au tableau de la région Paris, Ile de France

Commissaire aux comptes

Inscrit auprès de la Compagnie de Paris

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREEES

UNASA

RAPPORT DU CENSEUR

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREES

UNASA

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous rends compte de mes investigations sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2018 de l'Union Nationale des Associations Agréées UNASA.

Je me suis rendu au siège de l'Association, je me suis fait remettre les notes de travail du Trésorier, le grand livre et les journaux ainsi que les pièces justificatives appuyant les écritures comptables.

Je me suis assuré :

- Pour ce qui est des produits, que les associations adhérentes avaient été l'objet d'appels de cotisations conformes aux décisions du Conseil d'Administration, que ces cotisations avaient été réglées ou figuraient à l'actif en cotisations à recevoir.
- Pour ce qui est des charges, je me suis assuré par sondages que la comptabilisation les concernant était appuyée des pièces justificatives et que les dépenses avaient été engagées conformément au budget présenté à la précédente Assemblée Générale.

J'ai obtenu l'assurance de la justification de la position bancaire à la clôture de l'exercice et j'ai contrôlé le dossier social de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

J'ai également constaté que les options fiscales formulées par l'association avaient été convenablement traduites dans les comptes.

De tout ce qui précède, je conclus, en ma qualité de censeur, que rien ne s'oppose à ce que l'Assemblée Générale approuve les comptes arrêtés par le Conseil d'administration en l'état et accorde le quitus aux représentants élus.

Le Censeur,

Frédéric ROZENFARB

Fait à Paris, le 16 septembre 2019

Frédéric ROZENFARB

Expert Comptable

Inscrit au tableau de la région Paris, Ile de France

Commissaire aux comptes

Inscrit auprès de la Compagnie de Paris

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREES

UNASA

RAPPORT DU CENSEUR SUR LES INDEMNITES PRISES EN CHARGE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREES

UNASA

Siège social : 36 rue de Picpus
75012 Paris

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de ma mission de Censeur, je vous rends compte des indemnités techniques des administrateurs prises en charge par l'Association :

❖ Monsieur Béchir CHEBBAH : Président

Une indemnité nette de CSG-CRDS versé sous forme de salaire de 24.000 euros avec une prise en charge du forfait social.

❖ Monsieur Bernard RAVENNE : Vice-Président

La réalisation des statistiques UNASA 2016 d'un montant de 12.000 euros HT à France Gestion.

❖ Monsieur Daniel FORESTIER : Secrétaire Adjoint

La domiciliation du siège rue de Picpus d'un montant de 9.615 euros HT au CGA PICPUS

❖ Monsieur Phi Dominic TRAN : Trésorier

Le traitement de la comptabilité, du dossier fiscal et social d'un montant de 4.770 euros HT au Cabinet FIDURYS.

Le Censeur,

Frédéric ROZENFARB



Fait à Paris, le 16 septembre 2019